



FC PSC 1 - Formation Continue Prévention et Secours Civiques de niveau 1

1 jours 4,00 heures

Programme de formation

Public visé

Cet enseignement s'adresse à toute personne, titulaire d'un Certificat PSC 1, souhaitant ou ayant la nécessité de suivre une formation continue de Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 permettant la capacité à mettre en œuvre une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours.

Pré-requis

Certificat de compétences en Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1)

Objectifs pédagogiques

La formation continue PSC1 a pour objet de permettre aux détenteurs du certificat de compétence Préventions et Secours Civiques de niveau 1 de mettre à jour ses connaissances et ses aptitudes de sauveteur.

Description / Contenu

Références réglementaires :

Arrêté du 24 juillet 2007 relatif au Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1", modifié par l'arrêté du 23 août 2019.

Arrêté du 21 décembre 2020 relatif à la formation continue.

Contenu: (30% théorique / 70% pratique)

Maintenir les connaissances en premiers secours afin d'intervenir efficacement dans une situation d'urgence.

- Protéger la victime et les témoins
- Alerter les secours d'urgence
- Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

Thèmes développés pour l'acquisition des compétences suivant les recommandations de la DGSCGC de décembre 2022 :

Prévention des accidents de la vie courante

Sensibilisation à la prévention et à la protection du risque "COVID"

Protection, alerte et protection des populations

Alerte des services d'urgence

Obstruction des voies aériennes par un corps étranger

Hémorragies externes

Plaies

Brûlures

Traumatismes

Malaise

Perte de connaissance

UDPS 07 : 60 rue de la Chapelle de Lucquet, 07130 TOULAUD France

Tél : 0782294323 – Email : udps.ardeche07@gmail.com - SIRET : 52202218500030

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070080107 auprès du préfet de Auvergne Rhône Alpes

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Arrêt cardiaque - La défibrillation automatisée externe

Modalités pédagogiques

Cet enseignement est réalisé en présentiel à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés pour un effectif maximal de 10 stagiaires par groupe.

Moyens et supports pédagogiques

Une salle dégagée permettant les exercices pratiques. Le formateur dispose des matériels pédagogiques spécifiques. Un aide-mémoire "Prévention et Secours Civiques de niveau 1" est remis à chaque stagiaire.

Modalités d'évaluation et de suivi

Cette formation continue ne nécessite pas d'évaluation des compétences. Une attestation de formation continue est remise à chaque participant.

Informations sur l'accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Précisez votre situation lors de l'inscription afin que nous puissions trouver des solutions pour que la formation se déroule au mieux.

Si nous sommes dans l'impossibilité de répondre à votre besoin en termes de formation au sein de notre établissement, merci de contacter l'établissement AGEFIPH aux 0 800 11 10 09 qui est spécialisé dans l'insertion des personnes handicapées.